



Légalité d'une loteries publicitaire organisé par un commerçant

Par **Jean135689**, le **29/02/2016** à **18:53**

Bonjour,

J'ai depuis 6 mois créer un commerce en ligne spécialisé en matériel pour l'habitation.

Afin, de faire monter l'audience et visite sur ma boutique, je réfléchie à effectuer opérations commerciales : loterie publicitaire) afin de faire gagner une voiture.

Cependant, sur ma boutique j'ai des produits que je vends 2€ à 3000€, donc pour que ce soit rentable il me faudrait que des paniers supérieur à 70€ . (com, marge, gestion ...)

Pour ne pas obligé les clients à effectuer un minimum de commande, je pensais justement à inclure un « coût » fixe et forfaitaire de participation à cette « loterie publicitaire » ex 5€.

Auto d'une valeur de 10.000€ = 2.500 participants mini pour le tirage au sort.

De plus le fait de mettre « coût » fixe et forfaitaire de participation, permettrait éventuellement même aux clients et NON clients de participer à cette loterie.

Donc ma question :

Une loterie publicitaire sans obligation d'achat **MAIS** payante organisé par un commerçant, est légale ? ou bien je fonce droit dans un mur ?

Par avance merci de vos futurs réponses !

Cordialement